



**Compte rendu**  
***Point d'information COVID***  
**19/07/2021**

Mme DURAND anime ce point d'information, en audio-conférence consacré aux questions sanitaires liées à la crise de la COVID.

Statistiques au 8 juillet 2021 (semaine du 2 au 8 juillet)

Agents malades : +1 B (BSI Arras) total 113 Agent asymptomatique qui a fait un test car il devait partir en Belgique. Les locaux ont été désinfectés

Agent en septaine : +1 (agent Su), agent de la BSE Calais Port qui est déjà autorisé à reprendre.

Agent au moins 1 jour ASA : 44 (38 SU, 6 CO)

Au moins 1 jour TT : 303 (38 Su, 265 CO)

Présentiel : 794 (487 Su, 307 Co)

Agents en télétravail :

1 jour : 15 Su, 92 Co

2 jours : 18 Su, 121 Co

3 jours : 3 Su, 39 Co

4 jours : 2 Su, 2 Co

5 jours : 0 Su, 11 Co

Consignes sanitaires

La DG (RH4) a envoyé une mise à jour des notes concernant le respect des gestes barrières, le port du masque, le lavage des mains, l'aération des locaux et l'encouragement à l'incitation à se faire vacciner.

Il est demandé d'accorder toutes les facilités aux agents qui vont se faire vacciner ou qui accompagnent les enfants mineurs de plus de 12 ans à se faire vacciner.

La limitation du nombre d'agents dans les véhicules ne fait plus partie des préconisations. Des moments de convivialité peuvent être organisés en présentiel avec le respect des gestes barrières, le port du masque et les règles de distanciation. L'utilisation des espaces extérieure devra être privilégiée.

### Reprise des formations sécurité

Les FP (niveaux 1, 2 et 3) reprendront en septembre dans les 3 directions régionales.

Les protocoles ont été transmis aux médecins de prévention.

Il n'y a pas de passe sanitaire pour ces formations (pas d'obligation de vaccination ni de produire un test PCR).

Dans le cadre de ces formations, les gestes barrières doivent être respectés.

Le matériel utilisé doit être désinfecté. Les locaux doivent être ventilés.

### Chevauchement de services/regroupement d'équipes

Cette préconisation n'existe plus mais la vigilance et le bon sens doivent prévaloir au cas par cas. Il faut prendre en compte la jauge de 4m<sup>2</sup>/agent à l'intérieur des bâtiments.

Un point particulier sur les réduites au fret routier sera fait en septembre.

**N'hésitez pas à nous adresser vos questions !**

**Faites attention à vous et à vos proches et portez-vous bien.**

